

# FNB Horizons Indice S&P/TSX 60<sup>MC</sup> (HXT; HXT.U)

## Survol du FNB

### Nom :

FNB Horizons Indice S&P/TSX 60<sup>MC</sup>

### Date de lancement :

15 septembre 2010

### Symbole :

HXT, HXT.U<sup>1</sup>

### Frais de gestion : <sup>2</sup>

0,07 %

### Gestionnaire de placements :

Horizons ETFs Management  
(Canada) Inc.

### Indice sous-jacent :

Indice S&P/TSX 60<sup>TM</sup> (rendement total)

### Symbole de l'indice Bloomberg:

TX60AR

### Couverture de change :

Non

### Admissibilité :

Tous les comptes de placement enregistrés et non enregistrés

<sup>1</sup> Offert en dollars américains.

<sup>2</sup> La remise sur le frais de gestion a été supprimée du 31 décembre 2022. Valable 01 janvier 2023, le frais de gestion sera 0,07 %, plus la taxe de vente applicable.

## Tirez profit de l'avantage des indices avec le FNB Indice S&P/TSX 60<sup>MC</sup>

Le FNB Horizons Indice S&P/TSX 60<sup>MC</sup> (« HXT ») vise à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice S&P/TSX 60<sup>MC</sup> (rendement total) (l'« indice »), déduction faite des frais.

Au 02 Janvier 2023, HXT comptait des actifs sous gestion de plus de 3,8 milliards de dollars canadiens.

## Principales caractéristiques de HXT

- **L'avantage des indices de rendement total** : HXT fait partie de la famille des FNB Horizons à indice de rendement total (« FNB IRT Horizons »). Il utilise un contrat de swap sur rendement total pour reproduire le rendement de l'indice. Cette structure permet habituellement de réduire les écarts de suivi liés à la reproduction d'un indice, en plus d'être plus avantageuse sur le plan fiscal.
- **Avantage sur le plan fiscal** : HXT ne devrait pas verser de distributions imposables
- **Réinvestissement automatique** : Le réinvestissement des distributions des composantes indicelles est pris en compte dans la valeur liquidative (« VL ») de HXT à sa date ex-dividende, ce qui peut donner lieu à une composition plus efficace que les FNB composés uniquement chaque trimestre ou chaque mois.
- **Faibles écarts de suivi** : L'écart de suivi de HXT lié à son indice sous-jacent devrait correspondre aux frais de gestion, majorés de la taxe de vente harmonisée.

## Structure d'indice de rendement total (IRT)<sup>†</sup>

HXT ne détient pas physiquement les titres sous-jacents constituant l'indice. Son rendement provient plutôt de contrats de swap avec des contreparties acceptables, soit des banques canadiennes de l'annexe 1 ayant une cote de crédit minimale de A. Le contrat de swap représente une obligation contractuelle exécutoire d'offrir un rendement quotidien de l'indice au FNB, qui est évalué à la valeur du marché chaque jour en fonction de la variation de l'indice. Les contreparties sont légalement tenues de fournir le rendement exact de l'indice, compte non tenu des frais.

## FNB en catégorie de société – Avantage sur le plan fiscal

Les actions HXT sont une catégorie d'actions dans une structure de catégorie de société qui permet au FNB d'offrir un rendement de façon avantageuse sur le plan fiscal. Une fois ce dernier conjugué au portefeuille de swap sur rendement total, les investisseurs ne devraient recevoir que le rendement total de l'indice, lequel est pris en compte dans le prix par part du FNB. Les investisseurs ne devraient pas recevoir de distributions imposables directement. Cela rend le FNB particulièrement avantageux si les actions sont détenues dans un compte imposable, lorsque l'impôt sur les distributions canadiennes admissibles de dividendes versées est susceptible de dépasser 30 %, selon le taux d'imposition marginal de l'investisseur. Grâce à cette structure de FNB, les investisseurs peuvent potentiellement reporter l'obligation fiscale jusqu'au moment de la vente du FNB, auquel moment le produit tiré de la vente des actions de FNB pourrait être imposé en tant que gain en capital.



**FNB HORIZONS**  
par Mirae Asset

L'innovation est notre capital. Faites-en le vôtre.

<http://www.FNBHorizons.com>

# FNB Horizons Indice S&P/TSX 60<sup>MC</sup> (HXT; HXT.U)

## Imposition des FNB de titres canadiens

L'exemple hypothétique ci-dessous présente les incidences fiscales sur le rendement d'un FNB d'actions canadiennes qui touche des dividendes annuels de 3 %. Il ne tient pas compte des frais de gestion ou d'exploitation ni des frais associés à l'achat d'un FNB. Les deux FNB sont détenus par un investisseur ontarien dans la troisième fourchette d'imposition la plus élevée, dont le taux d'imposition aurait été de 53,53 % en 2023.

Il est important de noter que ni HXT ni aucun autre FNB IRT Horizons ne recaractérisent le revenu des placements comme un gain en capital.

	FNB reproduits physiquement	HXT
Capital investi	\$100 000,00	\$100 000,00
Rendement du marché (0 %)	\$0,00	\$0,00
Dividendes reçus (3 %)	\$3 000,00	\$3 000,00
Valeur totale du portefeuille avant impôt	\$103 000,00	\$103 000,00
Impôt sur les dividendes <sup>(31,67 %)**</sup>	\$1 180,20	\$0,00
Total des impôts exigibles	\$1 180,20	\$0,00
Total du rendement du portefeuille après impôt	\$101 819,80	\$103 000,00
Écart de rendement	\$1 180,20	
<b>Rendement annulé en raison de l'impôt sur les distributions</b>	<b>1,18%</b>	<b>0%</b>

À TITRE INDICATIF SEULEMENT. L'exemple ci-dessus met en évidence les avantages de rendement après impôt attendus de HXT par rapport à un autre FNB d'actions canadiennes reproduit physiquement et domicilié au Canada dans un compte de placement non enregistré, dans l'hypothèse où les deux FNB rapportent ou affichent un dividende net de 3 % (dividendes canadiens admissibles) et suivent exactement le même genre d'actions. Cet exemple ne tient pas compte des frais liés aux FNB ni des frais de commission qui seraient associés à l'achat ou à la vente de parts ou d'actions des FNB. L'exemple ne prend également pas en considération la vente de parts ou d'actions du FNB ou toute obligation fiscale qui en résulterait.

\*\* Les deux FNB sont détenus par un investisseur ontarien dans la troisième fourchette d'imposition la plus élevée, dont le taux d'imposition marginal serait de 53,53 % et dont le taux d'imposition effectif sur les dividendes admissibles au Canada serait de 39,34 % en 2023. En outre, il suppose une absence de changement de la valeur marchande des composantes de l'indice.

Pour en savoir davantage, veuillez visiter [www.FNBHorizons.com/ETF/HXT](http://www.FNBHorizons.com/ETF/HXT)



<sup>1</sup>Les FNB Horizons à indice de rendement total (« FNB IRT Horizons ») sont généralement des FNB indicatifs qui utilisent une structure de placement novatrice appelée « swap de rendement total » pour produire des rendements indicatifs de façon peu coûteuse et fiscalement avantageuse. Contrairement à un FNB de reproduction physique qui achète généralement les titres contenus dans l'indice pertinent dans les mêmes proportions que celui-ci, la plupart des FNB IRT Horizons utilisent une structure synthétique qui n'achète jamais directement les titres d'un indice. Le FNB reçoit plutôt le rendement total de l'indice par la conclusion d'un contrat de swap sur rendement total avec une ou plusieurs contreparties, généralement de grandes institutions financières, qui lui fourniront le rendement total de l'indice en échange des intérêts réalisés sur les liquidités détenues par le FNB. Les distributions versées par les composantes de l'indice sont automatiquement reflétées dans la valeur liquidative du FNB. Par conséquent, le FNB IRT Horizons reçoit le rendement total de l'indice (avant les frais), reflété dans le cours des actions du FNB, et les investisseurs ne devraient pas recevoir de distributions impossibles. Certains FNB IRT Horizons (Horizons NASDAQ-100<sup>®</sup> Index ETF et FNB Horizons Indice actions américaines à grande capitalisation) ont recours à la reproduction physique au lieu d'un swap de rendement total. Le FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces et le FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces en dollars américains ont recours à des comptes d'opérations au comptant et ne font pas le suivi d'un indice, mais plutôt d'un taux d'intérêt composé versé sur les dépôts en espèces susceptible de varier au fil du temps.

Tout placement dans le FNB Horizons Indice S&P/TSX 60<sup>MC</sup> (le « FNB ») géré par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. peut donner lieu à des commissions, des frais de gestion et des taxes de vente applicables. Le FNB n'est pas garanti, sa valeur fluctue fréquemment et son rendement passé pourrait ne pas se répéter. Le prospectus contient des renseignements détaillés importants au sujet du FNB. **Veuillez lire le prospectus avant d'investir.**

L'information contenue dans le présent document ne reflète que les règles fiscales générales; elle ne constitue pas et ne doit pas être interprétée comme un avis fiscal. La situation des investisseurs pourrait différer de celles des exemples. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur conseiller fiscal avant de prendre quelque décision que ce soit en matière d'investissement.

« Standard & Poor'sMD » et « S&P<sup>MD</sup> » sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), et « TSX<sup>MD</sup> » est une marque de commerce déposée de TSX Inc. (« TSX »). Ces marques sont utilisées sous licence par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. Le FNB n'est ni commandité, ni cautionné, ni vendu, ni promu par S&P, TSX ou leurs sociétés affiliées, et aucune de ces parties ne fait de déclaration, n'offre de garantie ni ne fixe de conditions sur la pertinence d'acquiescer, de vendre ou de conserver des parts ou des actions du FNB. Des renseignements complets sur la marque de commerce et la marque de service peuvent être consultés à l'adresse [www.fnbhorizons.com/legal/Trademarks](http://www.fnbhorizons.com/legal/Trademarks)